Commission AgroEcologie

lundi 5 février 2018

Réunion d'installation

Installation de la Commission Agro-Ecologie

Intervention de

M. Yvan LOBJOIT,
Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

et de

M. Laurent GERAULT,
Conseiller régional délégué à l'environnement, la transition énergétique, la croissance verte et le logement

La Commission Agroécologie (CAE)

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

- *cf. notes de service DGPE du 16/06/2016 et DGPE-DGAL-DEB du 01/07/2016*
- **formation spécialisée de la COREAMR** chargée de la mise en œuvre du projet agroécologique pour la France
- **définit les orientations stratégiques** (en lien avec les orientations nationales)
- formule un avis sur la **reconnaissance des GIEE**
- définit les priorités régionales du dispositif des **30 000 fermes**
- **assure la cohérence entre Ecophyto 2 et les autres plans** déclinés localement
- **valide la feuille de route régionale** de réduction de l'utilisation des PP
- secrétariat assuré par la DRAAF

Composition de la CAE

Présidence : Préfète de région et Présidente du Conseil régional

Administrations, collectivités, chambres consulaires (7) :

DRAAF, DREAL, AELB, AFB, ARS, Conseil régional, CRA

Filières agricoles et agro-industrielles (9) :

Coop de France Ouest, Négoce Ouest, UIPP, CAB, FRCIVAM, FREDON
FRCUMA de l'Ouest, FRGEDA, EDT

Organisations syndicales d'exploitants agricoles (4) :

FRSEA, Jeunes agriculteurs, Confédération paysanne, Coordination rurale

Protection de l'environnement et défense des consommateurs (3) :

FNE, LPO, UFC Que-Choisir

Structures et personnes qualifiées (8) :

INRA, Arvalis, SRFD, VIVEA, Air Pays de la Loire,
élu Vendée Eau, président CLE du SAGE Oudon, président SM Evre-Thau-St Denis

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Du plan Ecophyto 1
au
plan Ecophyto 2

De Ecophyto 1 à Ecophyto 2

- Grenelle de l'environnement : écophyto2018 — Réduire et améliorer l'utilisation des phytos : moins, c'est mieux

- Directive européenne **2009/128** "**utilisation des pesticides compatible avec le développement durable**" qui prévoit :
  - ✔ des plans d'action nationaux révisés tous les 5 ans
  - ✔ des mesures concernant :

    lutte intégrée, formation et certification, matériel d'application, manipulation et stockage, pulvérisation aérienne, information et sensibilisation, milieu aquatique et eau potable, zones spécifiques, indicateurs

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Région PAYS DE LA LOIRE

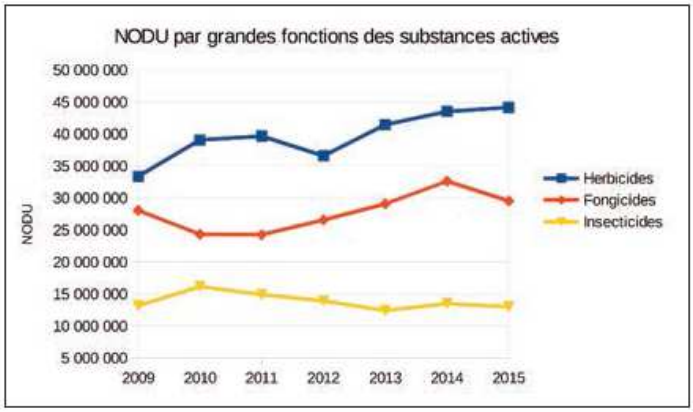

Quelques chiffres nationaux

Une utilisation **en progression** sauf en JEVI

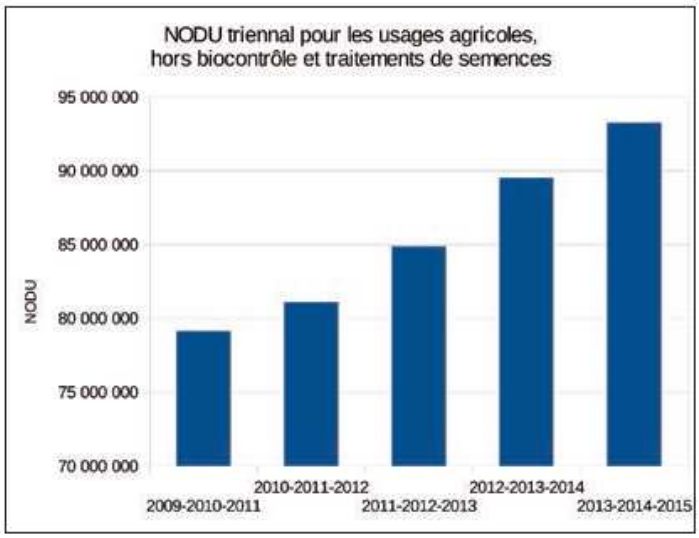

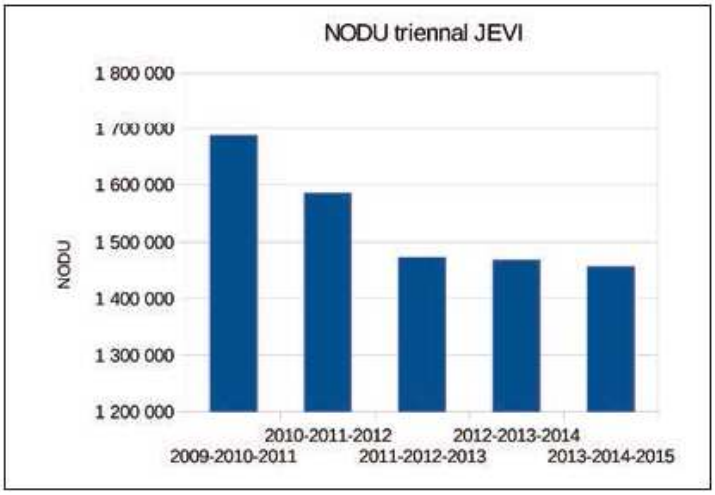

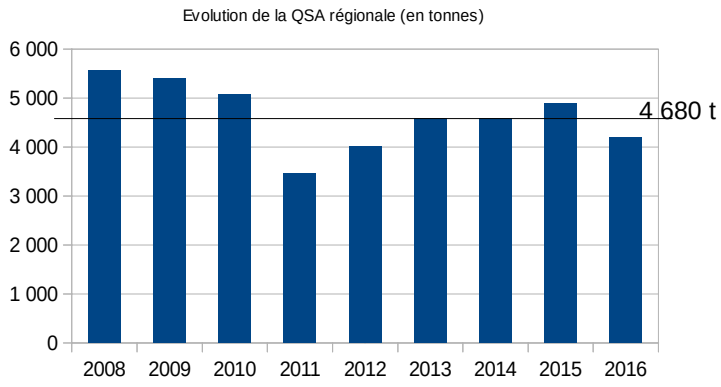

Quelques chiffres régionaux

Une **relative stabilité** des quantités et des doses utilisées sauf en JEVI

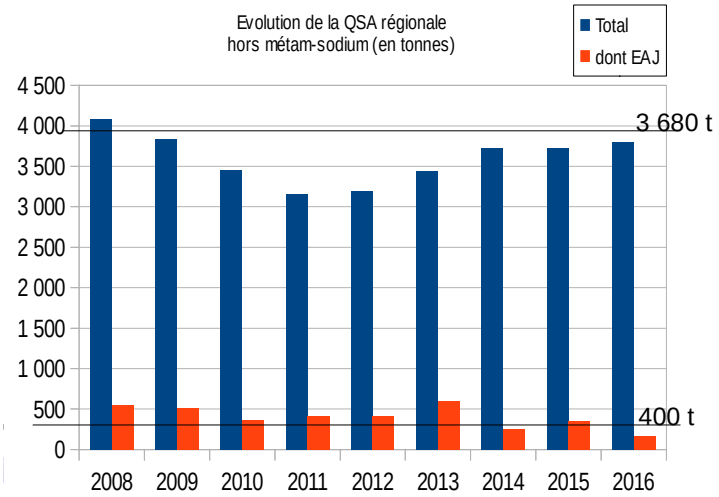

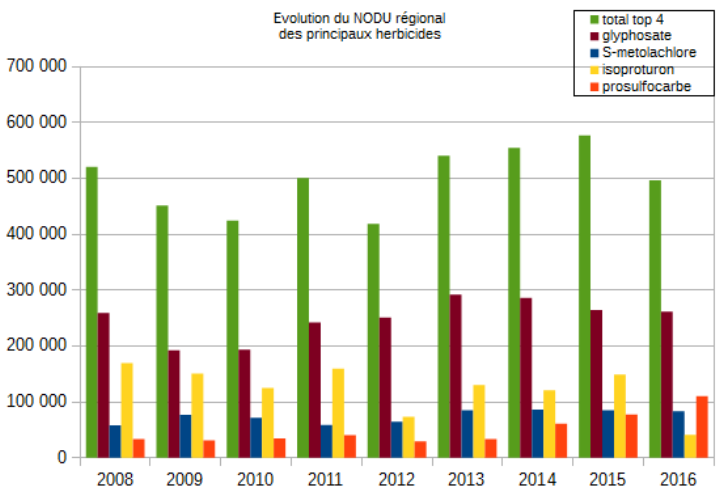

Une stabilité de la pollution dans les cours d'eau
avec des difficultés de reconquête du bon état

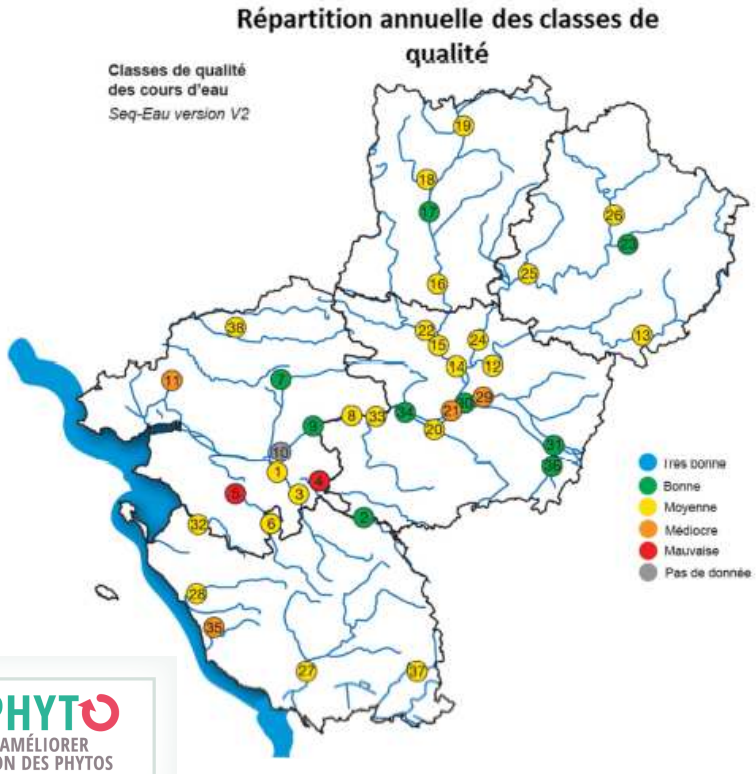

Numéro	Cours d'eau	Station/tronçon	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1	Sèvre Nantaise	Vertou								
2	Sèvre Nantaise	Le Longeron								
3	Maine	Château-Thébaud								
4	Sanguèze	Le Pallet								
5	Ognon	Les Sorinières								
6	Boulogne	Rocheservière								
7	Erdre	Nort-sur-Erdre								
8	Loire	Ancenis								
9	Loire	Mauves-sur-Loire								
10	Loire	Nantes								
11	Brivet	Pontchâteau								
12	Loir	Tronçon Seiches s/Loir								
13	Loir	Nogent-sur-Loir								
14	Mayenne	Montreuil-Juigné								
15	Mayenne	Le Lion d'Angers								
16	Mayenne	Tronçon Château-Gontier								
17	Mayenne	Laval/Changé								
18	Ernée	Andouillé								
19	Colmont	Haie-Traversaine								
20	Layon	Chaudefonds								
21	Aubance	Murs-Erigné								
22	Oudon	Andigné								
23	Huisne	Le Mans								
24	Sarthe	Tronçon Châteauneuf								
25	Vègre	Asnières-sur-Vègre								
26	Sarthe	Neuville-sur-Sarthe								
27	Lay	La Claye								
28	Vie	Fenouiller								
29	Authion	Les Ponts-de-Cé								
30	Loire	Les Ponts-de-Cé								
31	Loire	Saumur								
32	Falleron	Bois-de-Céné								
33	Evre	Saint-Florent-le-Vieil								
34	Loire	Montjean-sur-Loire								
35	Auzance	Vairé								
36	Thouet	Chacé								
37	Vendée	Fontenay-le-Comte								
38	Don	Guémené-Penfao								

Pas de donnée disponible
Les classes de qualité ont été calculées quand on disposait d'au moins

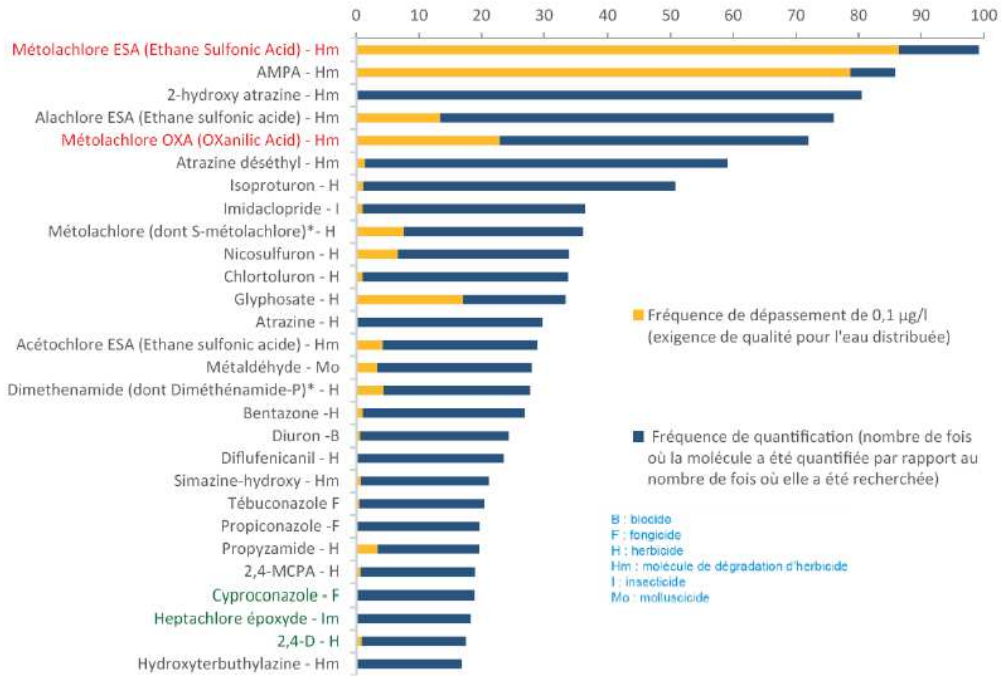

Sur les 510 molécules recherchées en 2016 (441 en 2015), 181 ont été quantifiées

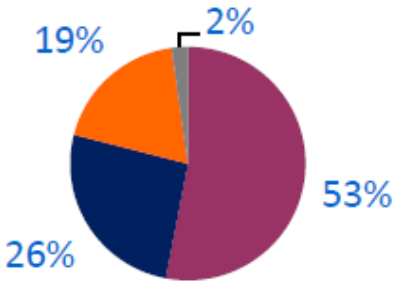

- Herbicides
  96 molécules
  (dont 15 molécules de dégradation)
- Fongicides
  47 molécules
  (dont 2 molécules de dégradation)
- Insecticides
  34 molécules
- Autres

Au niveau régional,

Une forte présence des molécules **herbicides** et de leurs métabolites

Localisation des exploitations du réseau FERME

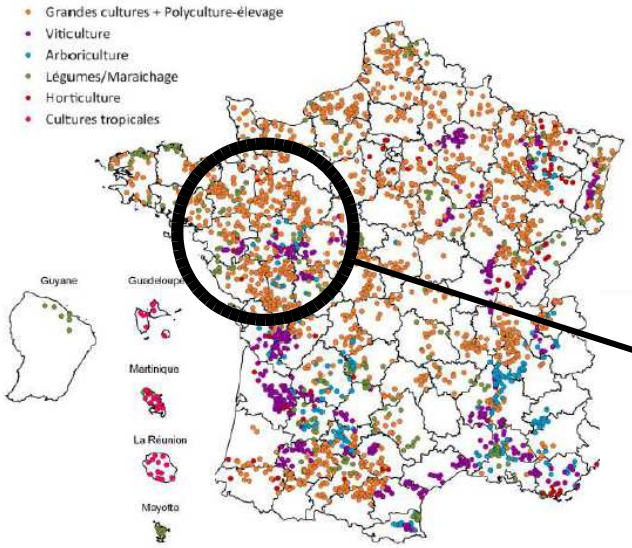

Au niveau régional,

Un réseau DEPHY
dense, complet et porté par des structures variées

En Pays de la Loire :
23 groupes,
261 agriculteurs
(janvier 2018)

Quelques résultats régionaux :

- 7 % en PE-GC
- 16 % en viticulture

entre leur entrée et 2013-2015

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Région PAYS DE LA LOIRE

ÉCOPHYTO DEPHY Réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en pHYtosanitaires

De Ecophyto 1 à Ecophyto 2

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

- Constats sur Ecophyto 1 :
  - ✓ déploiement des actions prévues
  - ✓ non atteinte de l'objectif de réduction
  - ✓ résultats positifs dans le réseau de fermes DEPHY :
    une réduction significative de l'IFT dans toutes les productions est possible sans dégradation des résultats économiques

- Mission d'évaluation et de proposition confiée à D. Potier en mai 2014

- Publication du plan Ecophyto 2 le 26 octobre 2015

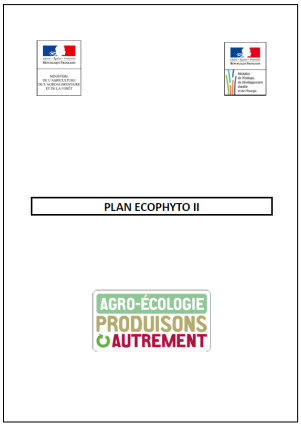

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Région PAYS DE LA LOIRE

Ecophyto 2 : les 7 grands principes

- Maintenir le cap d'une **réduction quantitative en deux temps** :
  - 25% en 2020 et - 50% en 2025
- Une vigie des **impacts à 360°** *(eau, air, sols, biodiversité)*
- S'inscrire au cœur du **projet agro-écologique**
- Replacer **l'entreprise au centre** du dispositif
- Jouer **collectif** *(amont-aval de la filière)*
- **Territorialiser** *(ex : favoriser la pulvérisation confinée près d'habitation)*
- Insuffler une **culture positive** *(rassembler pour avancer)*

Ecophyto 2 : architecture du plan

AXE 1	Agir aujourd'hui et **faire évoluer les pratiques**
AXE 2	Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la **recherche et l'innovation**
AXE 3	Évaluer et maîtriser **les risques et les impacts**
AXE 4	Accélérer la transition vers l'**absence de recours** aux produits phytosanitaires dans **les jardins, espaces végétalisés** et infrastructures (JEVI)
AXE 5	**Politiques publiques, territoires et filières**
AXE 6	**Communiquer** et mettre en place une **gouvernance** simplifiée

Ecophyto 2 : les outils

1	Agir aujourd'hui et **faire évoluer les pratiques**

Dispositifs régaliens

Certiphyto

CEPP
Certificats d'économie de produits phytos

Dispositifs d'information

Outils de connaissances sur **la protection intégrée des cultures**

Bulletin de santé du végétal

Dispositifs incitatifs

Réseau DEPHY
(FERME et EXPE)

« 30 000 » fermes
tournées vers l'agroécologie
à bas niveau de produits phytosanitaires

Aides à l'investissement

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
PAYS DE LA LOIRE

Action existante dans Ecophyto 1, renforcée
Nouvelle action du plan Ecophyto 2

Ecophyto 2 : les outils

2	Améliorer les connaissances et les outils pour demain et encourager la **recherche et l'innovation**
3	Évaluer et maîtriser **les risques et les impacts**
4	Accélérer la transition vers l'**absence de recours** aux produits phytosanitaires dans **les jardins, espaces végétalisés** et infrastructures (JEVI)
5	**Politiques publiques, territoires et filières**
6	**Communiquer** et mettre en place une **gouvernance** simplifiée

Appels à projets de recherche et d'innovation
ex : protection durable des cultures sans néonicotinoïdes

Phytopharmacovigilance

Accompagnement vers le *0 phyto* dans les JEVI

Outre-Mer

Déclinaison régionale :
Feuille de route et gouvernance

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
PAYS DE LA LOIRE

Action existante dans Ecophyto 1, renforcée
Nouvelle action du plan Ecophyto 2

La feuille de route régionale

Feuille de route :
Calendrier d'élaboration

- Rédaction du **diagnostic** entre octobre et décembre 2016, en vue de définir les **enjeux régionaux**, élaboré en lien avec les structures pilotant les instances existantes
- Rédaction d'un **projet de plan d'action** entre janvier et avril 2017 par un comité technique, découpé en 6 enjeux pour 19 actions priorisant les **actions collectives** et **articulé avec les autres plans** locaux (PDRR, PRSE...)
- **Consultation** des membres de l'ancien **CROS Ecophyto** (120 membres)
- Présentation en **Comité des financeurs** (juin 2017) et en **Comité de suivi Ecophyto** (octobre 2017)
- **Adoption en CAE** en février 2018

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
PAYS DE LA LOIRE

ENJEU 1- Accompagner les agriculteurs vers la protection intégrée des cultures et une réduction durable de l'utilisation des PPP

Action 1- Capitaliser et diffuser l'expérience des groupes de fermes DEPHY

Action 2- Accompagner des collectifs de fermes vers l'agroécologie à bas niveau de PPP

Action 3- Promouvoir le déploiement des équipements à plus-value environnementale et des outils d'aide à la décision

Action 4- Renforcer les réseaux de surveillance biologique du territoire pour faire du BSV un outil de référence d'aide à la prise de décision

ENJEU 2- Accompagner l'évolution des pratiques en JEVI

Action 5- Accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre de la loi Labbé modifiée, notamment les jardiniers amateurs

Action 6- Accompagner les collectivités vers le « zéro phyto »

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Région PAYS DE LA LOIRE

ENJEU 3- Développer la connaissance sur l'usage et l'impact des PP sur le territoire régional

Action 7- **Suivre les quantités de PPP utilisées dans la région via l'observatoire des achats et connaitre les usages sur le territoire régional**

Action 8- **Conforter le suivi de la pollution des eaux par les pesticides**

Action 9- **Développer de la connaissance et communiquer sur les voies d'exposition de l'homme aux PPP**

ENJEU 4- Réduire les usages et les impacts des produits phytosanitaires

Action 10- **Promouvoir les alternatives à l'utilisation des substances actives les plus à risque pour l'homme et l'environnement**

Action 11- **Cibler les efforts de la reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants à fort enjeu pesticides**

ENJEU 5- Garantir une formation et une sensibilisation adéquates des utilisateurs et des autres acteurs concernés par les PP

Action 12- Garantir une formation adéquate des utilisateurs

Action 13- Intégrer les avancées du plan dans le conseil et l'accompagnement des agriculteurs

Action 14- Accompagner les professionnels prestataires intervenant en JEVI

Action 15- Protéger et prévenir la santé des utilisateurs et des personnes exposées aux PPP

ENJEU 6- Rénover la gouvernance régionale et suivre l'avancement des actions

Action 16- Faire vivre une nouvelle gouvernance régionale opérationnelle et efficace sous copilotage Etat-Région

Action 17- Organiser et suivre le financement des actions prévues dans la feuille de route

Action 18- Organiser la communication autour des actions de la feuille de route

Action 19- Définir des indicateurs régionaux pertinents pour suivre l'avancement des actions de la feuille de route

Ecophyto - Instances régionales

- Mise en place de la nouvelle gouvernance (DRAAF-DREAL-Région + AELB-CRA)
- Définition de la nouvelle comitologie régionale et installation des instances (3 comités des financeurs et 1 comité de suivi en 2017)
- Comités thématiques à calibrer et à réunir

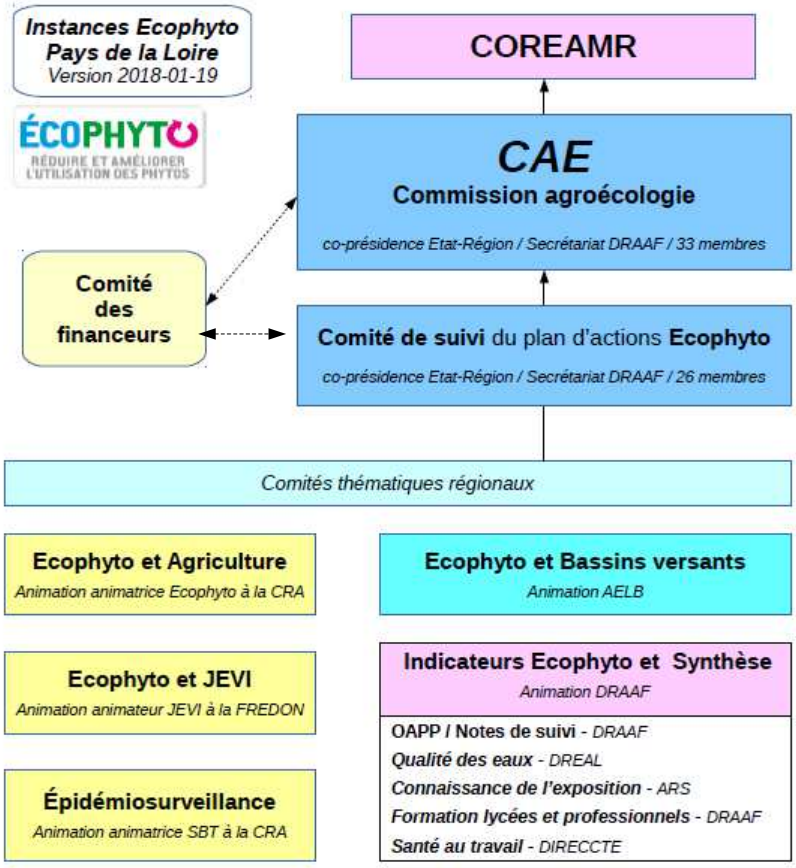

Prochaines étapes / Perspectives

- <u>Mise en place des 5 comités régionaux</u> :
  - **projet de lettre de mission** des comités (priorités d'action 2018-2020) élaboré par l'animateur de l'instance (en cours)
  - **réunion d'installation des comités** pour débattre de ces priorités et de la méthode de travail (CREA le 7 février, CRE le 15 février)
  - présentation des lettres de mission en comité des financeurs (22 février + 20 avril si besoin) et **validation en comité de suivi** avant l'été
  - possibilité de lancer des actions sans attendre

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Echanges avec la salle

Adoption de la feuille de route

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Point d'information

-

Nouveau plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Communiqué de presse interministériel du **19 janvier 2018** annonçant le lancement d'une **concertation**

Nicolas HULOT, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Agnès BUZYN, ministre des Solidarités et de la Santé

Stéphane TRAVERT, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Frédérique VIDAL Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Feuille de route à finaliser *avant la fin* du premier trimestre 2018

Bases des propositions = recommandations
- des ateliers des Etats Généraux de l'alimentation,
- du rapport de l'INRA sur les alternatives au glyphosate, (publié le 1er décembre 2017)
- du rapport des trois inspections (IGAS, CGAAER, CGEDD) sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en France.

Concertation sur les propositions de plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides

4 priorités

1. Diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement.

2. Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé en soutien du renforcement de la protection des populations.

3. Accompagner la recherche d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs.

4. Renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Priorité 1 – Diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement.

1. Améliorer le dispositif d'évaluation des substances actives et des produits phytopharmaceutiques.

- promouvoir en Europe l'indépendance des études sur les SA les plus controversées (glyphosate)

- réviser le dispositif réglementaire européen d'évaluation des SA et PPP (Règlement 1107/2009)

2. Veiller au respect du calendrier européen de sortie des molécules les plus préoccupantes et accélérer sa mise en œuvre

- ZERO approbation SA : cancérigènes de catégorie 1,
  : toxiques pour la reproduction de catégorie 1,
  : perturbateurs endocriniens

- Révision des approbations des SA les plus préoccupantes (missions IGAS/CGEDD/CGAAER) :
  ex :*metam-sodium, S-Métolachlore, Prosulfocarbe etc….*
- évolution du droit européen : pour un droit de retrait unilatéral
- prise en compte des effets cocktails pour la détermination des LMR
- expertise collective et CDC pour une étude expérimentale sur dangers du Glyphosate
-

Priorité 1 – Diminuer rapidement l'utilisation des substances les plus préoccupantes pour la santé et l'environnement.

3. Associer les filières dans la transition des systèmes agricoles.

Obtenir un engagement sur des
- des objectifs de réduction de l'utilisation des PPP par filière
- un accompagnement par les acteurs de l'amont et l'aval

4. Séparer les activités de distribution et de conseil.

- Légiférer cette séparation
- Préciser les objectifs et le contenu des conseils annuels individuels
- interdire la vente au rabais de PPP
- Renforcer et pérenniser le dispositif des CEPP

5. Revoir la redevance pour pollutions diffuses pour inciter à réduire les consommations et contribuer au financement des transitions.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Priorité 2 – Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé en soutien du renforcement de la protection des populations.

OBJECTIFS : protection des professionnels, de leur famille, des riverains, de la population/ enjeux sanitaires et environnementaux

1) Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des PPP sur la santé.

- Améliorer la **coordination** des différents programmes de recherche, de phytopharmacovigilance et d'Ecophyto
- **Intégrer** au Comité scientifique d'orientation et de recherche **une section santé-environnement** relatifs aux **effets sur la santé des PPP et sur les expositions**
- Mettre en place une surveillance nationale sur l'air ambiant
- Améliorer les connaissances sur les expositions
- Renforcer la recherche sur les effets cocktails et cumulatifs des PPP

Priorité 2 – Structurer et renforcer la recherche sur les impacts des produits phytopharmaceutiques sur la santé en soutien du renforcement de la protection des populations.

2) Prévenir les expositions aux PPP et informer les populations, former et informer les professionnels de santé.

- évaluer et le cas échéant modifier **les Arrêtés préfectoraux dits « personnes vulnérables »**
- définir **des zones d'intérêts écologique**
- limiter les risques de **dérive**
- clarifier et renforcer les **mesures de protection des riverains** (actions d'information en concertation avec les professionnels)
- soutenir les démarches de **protections des applicateurs** de PPP
- informer la population sur son **exposition aux PPP,** les effets sur la santé et les moyens de s'en prémunir
- former et informer les **professionnels de santé**.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Priorité 3 – Amplifier la recherche-développement d'alternatives et la mise en œuvre de ces solutions par les agriculteurs.

1. Renforcer les actions de recherche vers la mise en œuvre de solutions opérationnelles, en particulier sur les alternatives aux herbicides, en particulier glyphosate et néonicotinoïdes

2. Soutenir le développement du biocontrôle.

- *Soutien à l'innovation*
- *Reconnaissance européenne des produits de biocontrôle*

3. Faciliter le recours aux préparations naturelles peu préoccupantes (biostimulants,nouvelles substances de base)

4. Accompagner les exploitations agricoles dans la transition pour réduire les quantités et mettre en œuvre les solutions alternatives.

- pour la transition des systèmes d'exploitation : Matériel, MAEC, soutien à la prise de risque

- pour la sortie du glyphosate et autres herbicides en misant sur une approche collective

Priorité 4 - Renforcer le plan Ecophyto 2, améliorer sa gouvernance et son fonctionnement

1. Intégrer les actions de la présente feuille de route dans un ***plan Ecophyto 2+***

2. Installer un pilotage stratégique interministériel au niveau national (MAA, MTES, MSS, MESRI)

3. ***Conforter*** *le COS (national) et* ***la CAE*** *(régional) comme instances associant les parties prenantes aux définitions des orientations et des priorités de financement*

4. Renforcer la cohérence et l'articulation du plan Ecophyto avec le projet agro-écologique

*5. Améliorer l'****efficience des circuits financiers*** *au service des priorités nationales et régionales, notamment pour l'accompagnement des agriculteurs (aides aux investissements, conseil…)*

6. Définir par axe et/ou par action du plan ***des indicateurs et des cibles*** *en matière de résultats*

7. Associer au plan national des « contrats d'engagements » des parties prenantes (instituts techniques et de recherche, acteurs du développement, collectivités, acteurs économiques, etc.). Les financements au titre d'Ecophyto tiendront compte du respect de ces engagements

Echanges avec la salle

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Dispositif « GIEE »

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Labellisation des GIEE

- Mise en place de la procédure de labellisation des GIEE en 2015
- Au 31 décembre 2017, 31 dossiers labellisés
- Appel à projets 2017 :

  → lancé du 21 avril au 16 juillet 2017

  → dossiers évalués d'août à octobre par groupe GIEE de la COREAMR, DDT(M), DREAL et DRAAF

  → consultation écrite des membres de la COREAMR avant finalisation par un arrêté régional de labellisation

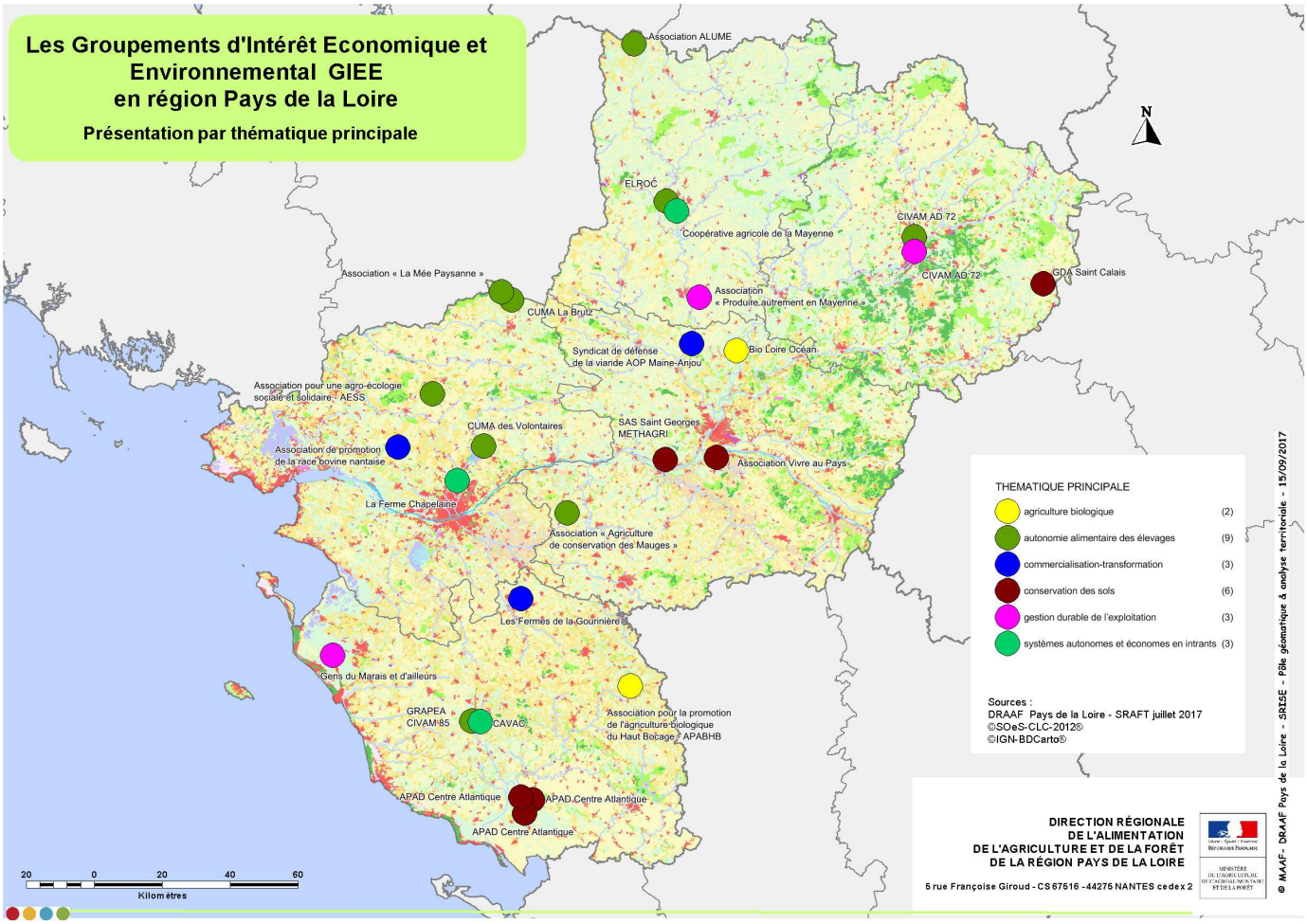

Labellisation des GIEE : résultats AAP 2017

5 candidatures reçues et labellisés, dont 2 sous réserve de compléments :

- GAB 44 : améliorer les conditions d'abattage des animaux de l'éleveur à l'abattoir
- APAD Perche 72 : l'agriculture de conservation des sols au service des performances environnementales et sociales des exploitations
- Association Lapins biologiques 49 : accompagner le développement de la production de lapins biologiques
- Association Chanvre et Paysans 44 : développer une filière de chanvre responsable et durable sur les fermes de Loire-Atlantique
- CIVAM AD 49 : cultivons la biodiversité vers plus d'autonomie et de résilience face aux aléas climatiques des systèmes herbagers

1 candidature reportée sur un nouvel appel à projets :

- AIRFAF : améliorer le coût alimentaire des élevages de porcs fabriquant leur aliment à la ferme

Financement des GIEE

- Le GIEE doit obligatoirement être labellisé pour obtenir un financement CASDAR
- Pas de financement en Pays de la Loire sur le BOP 149 (enveloppe très contrainte)
- Au 31 décembre 2017, 17 dossiers financés par les crédits CASDAR
- Appel à projets 2017 :
  - → lancé du 21 avril au 16 juillet 2017
  - → instruction des dossiers avant finalisation par une convention avec le bénéficiaire (GIEE ou structure d'accompagnement)
- 8 dossiers retenus pour un montant de 91 900 €, finalisés par une convention avec chaque bénéficiaire (GIEE : CAM 53 ou structure d'accompagnement : CAP 44, ADEAR 85)

GIEE : perspectives 2018

- 2 appels à projets « labellisation des GIEE » et « financement de l'animation des GIEE » ont été lancés du 1er février 2018 au 16 juillet 2018

- Réflexion engagée pour mieux accompagner les candidats pendant la phase de préparation des dossiers et pour assurer un meilleur suivi des projets après la labellisation (rencontre annuelle ?…)

- Lien disponible sur le site de la DRAAF :

  http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Animation-des-GIEE-Mobilisation

agence de l'eau Loire-Bretagne

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Enveloppe des 30 M€

et

dispositif des « 30 000 » fermes

Rappel du dispositif

Depuis 2016, **30 M€ / an** issus de la redevance CMR 2 (substances classées cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction)

- 8 M€ pour le bassin Loire-Bretagne
- **1,93 M€** pour les Pays de la Loire

Programmation 2016 : orientation vers les dispositifs suivants :

- PCAE végétal (0,225 M€) et CAB (1,7 M€)

Programmation 2017 : ventilation de l'enveloppe comme suit :

- 50 % vers le PCAE végétal
- 50 % vers les 30 000 fermes
- reliquats éventuels après AAP vers la CAB

Programmation 2018 : idem 2017

Résultats de l'AAP 2017

- Appel à projets « 30 000 fermes » 2017 publié le 2 juin et clôturé le 23 juillet 2017
- Enveloppe de **965 000 €**
- **27 projets** déposés

- **25 projets** retenus, impliquant **289 fermes** et portés par **16 structures**
- 1 projet aiguillé vers l'AE Seine-Normandie (suivi Pays de la Loire)
- 1 projet rejeté

- Montant total de l'aide pour les projets retenus : **900 k€** (soit un reliquat de 65 k€)

- Dispositifs PCAE végétal : **670 k€** engagés sur 965 k€ (soit un reliquat de 295 k€)

  - Reliquat de crédits total engagés sur la CAB : **360 k€**

Exercice 2018

- Appel à projets « 30 000 fermes » 2018 publié le 18 décembre 2017
- Une enveloppe de **965 000 €** (identique à 2017)

Calendrier :

- Clôture de l'AAP le 1er mars 2018
- Réunion bilan des notateurs le 5 avril 2018
- Comité des financeurs décisionnel le 20 avril 2018
- Notification de l'AELB en juin au plus tard

- Lien disponible sur le site de la DRAAF

http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-Collectifs-30-000

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER L'UTILISATION DES PHYTOS

Merci de votre attention

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Région PAYS DE LA LOIRE